

Attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire à l'Association «Le Bastion»

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :

Association «Le Bastion» - Expérimentation de modules de formation

L'Association «Le Bastion» organisatrice et gestionnaire des ateliers de répétitions dans la Tour bastionnée Vauban (Gaulard) se propose de développer un véritable projet de formation tenant compte des particularités des musiques actuelles et des acteurs. Cette proposition cherchera à toucher à la fois des musiciens amateurs ou en recherche de professionnalisation.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle complémentaire de 2 000 € à l'Association «Le Bastion» pour contribuer à la mise en place de cette initiative.

En cas d'accord, la dépense de 2 000 € sera prélevée au chapitre 65.33/6574 CS 41010.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de l'attribution de cette subvention exceptionnelle,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer l'avenant à la convention à intervenir avec cette Association.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.